Mairie de Chenoise-Cucharmoy
1 Ruelle Saint-Loup
77160 CHENOISE-CUCHARMOY

## LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2026

Le jeudi vingt-quatre septembre deux mille vingt-six à dix-neuf heures, les conseillers municipaux de la commune de Chenoise-Cucharmoy, se sont réunis à la salle du conseil au 11 rue Dimeresse à Chenoise-Cucharmoy, sur la convocation adressée individuellement par Monsieur Jean-Noël KARTNER, maire.

Date de la convocation : 17/09/2026
Date d'affichage : 17/09/2026
Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents : 18
Pouvoirs : 1
Nombre de votants : 19

**Étaient présents :** Jean-Noël KARTNER, Catherine MAILLOT, Christine DINNEWETH, Arnaud LACOMME, Laure DEMAHIS, Jeannine RICHARDOT, Vincent BOUVRAIN, Aurélie LEBEL, Cloé KARTNER, Emeric DROUIN, Nathalie RIZZO-BRIL, Aurélie MARTINOT, Jacques MERCIER, Gwendoline GALLOIS, Jean-Michel SALLE, Joakim DARD, Joëlle DIAKOV, Manuel LORENZO.

**Absents excusés** : Fabrice PATAUX, Sébastien DESREZ, Mathilde BADIN, Déborah HOUDBERT.

**Procuration :** Éric DROULERS à Catherine MAILLOT.

**Secrétaire de séance** : Jeannine RICHARDOT.

Le quorum est atteint. La séance est déclarée ouverte.

oOo

**Approbation du procès-verbal de la séance du 26 juin 2026 :**
Le procès-verbal de la séance du 26 juin 2026 n'appelle aucune observation. Il est approuvé à l'unanimité.

**Délibérations :**

### Rendu compte des délégations du maire

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal a consenti un certain nombre de délégations au maire lors de la séance du 03 avril 2026.

Depuis le dernier conseil municipal les décisions suivantes ont été prises :

- ✓ Signature le 26 juin 2026 d'un contrat d'abonnement annuel avec la société RESO SYS d'un montant de 174 € TTC, pour les équipements PPMS (Plan Particulier de Mise en Sureté) installés dans l'école élémentaire de la commune, contre le risque majeur « anti-intrusion ».
- ✓ Signature d'un devis le 1er juillet 2026 avec la société CIVEM d'un montant de 1 073.04 € TTC pour la réalisation annuelle et obligatoire de l'exercice d'évacuation des agents du périscolaire pendant la pause méridienne.
- ✓ Signature d'un devis avec la société CARDIO SECOURS d'un montant de 768 € TTC pour le contrôle annuel des 5 défibrillateurs installés sur la commune.

- ✓ Signature d'un devis avec la société RONYELEC d'un montant de 6 110,40 € TTC pour l'achat de 10 climatiseurs mobiles.

- ✓ Signature le 21 septembre 2026 de 2 conventions avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Seine-et-Marne pour la gestion de la carrière et pour une prestation de conseil sur la gestion de situations individuelles complexes.

  Le coût est de 190 € par journée de travail ou 90 € par demi-journée pour la gestion des carrières et 4 € par arrêté rédigé et de 180 € par dossier pour la gestion des situations individuelles .

- ✓ Signature le 21 septembre 2026 d'une convention avec la radio Oxygène pour une année, d'un montant de 1 188 € pour permettre à la commune et aux associations d'annoncer sur l'antenne de la radio leurs manifestations.

Le conseil municipal, à l'unanimité, prend acte de ces signatures.

oOo

## Modification de la composition des commissions de travail

Monsieur Jean-Michel SALLE conseiller municipal nouvellement installé fait le choix de travailler dans la commission travaux et la commission urbanisme.

Le conseil municipal en prend acte et la composition de ces deux commissions sera modifiée en conséquence.

oOo

## Vote d'un tarif préférentiel en faveur des associations communales pour la location d'une salle municipale au-delà de 2 mises à disposition gratuite par année civile

Le règlement d'utilisation des salles communales a été approuvé lors du conseil municipal du 26 juin dernier. Ce règlement octroie aux associations la possibilité d'utiliser 2 fois, gratuitement par année civile, une salle communale. Au-delà, un tarif préférentiel fixé par délibération du conseil municipal sera appliqué.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de fixer à 50 € en faveur des associations communales, le tarif de location d'une salle municipale par journée de mise à disposition supplémentaire.

oOo

## Demande d'admission en non-valeur de créances irrécouvrables sur le budget principal

Le service comptable a reçu de la Direction Générale des Finances Publiques, une liste regroupant des créances présentées en non-valeur, qui n'ont pu être recouvrées au terme d'une procédure infructueuse. Les sommes figurant sur cet état étant irrécouvrables, il y a lieu d'émettre un mandat de

paiement au compte 6541 d'un montant de 1 450.85 € correspondant essentiellement à des impayés de périscolaires et des loyers impayés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur ces créances irrécouvrables sur le budget principal.

oOo

**Demande d'admission en non-valeur de créances irrécouvrables sur le budget assainissement**

Le service comptable a reçu de la Direction Générale des Finances Publiques, une liste regroupant des créances présentées en non-valeur, qui n'ont pu être recouvrées au terme d'une procédure infructueuse. Les sommes figurant sur cet état étant irrécouvrables, il y a lieu d'émettre un mandat de paiement au compte 6541 d'un montant de 8 644.66 € correspondant essentiellement à des impayés de factures d'assainissement et de redevance de modernisation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur ces créances irrécouvrables sur le budget assainissement.

oOo

**Création d'un emploi non permanent à temps non complet pour un accroissement temporaire d'activités**

Monsieur le maire propose au conseil municipal la création d'un emploi non permanent à temps non complet pour un accroissement temporaire d'activités pour le service périscolaire. Il s'agit de la création d'un poste d'adjoint technique de catégorie C à 25 heures par semaine annualisées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de la création de ce poste.

oOo

**Modification de la délibération du 29 avril 2026 sur les conditions de la mise en place du télétravail**

Le conseil municipal dans sa séance du 29 avril 2026 a voté la mise en place du télétravail pour les agents du service administratif de la commune.

Le télétravail sera autorisé en cas d'intempérie ou en cas d'événement exceptionnel empêchant les agents de se déplacer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité par 15 POUR et 4 CONTRE (Joëlle DIAKOV, Nathalie RIZZO-BRIL, Gwendoline GALLOIS, Laure DEMAHIS), décide de modifier les conditions de mise en place du télétravail.

oOo

**Modification des horaires d'extinction de l'éclairage public sur le territoire communal**

Le conseil municipal dans sa séance du 11 avril 2023, a délibéré à l'unanimité, pour autoriser la mise en place de l'extinction de l'éclairage public sur la commune entre minuit et 5 heures du matin.

**REPUBLIQUE FRANCAISE**
**DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**

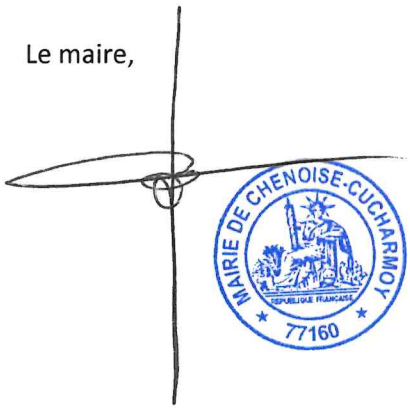
**COMMUNE DE CHENOISE-CUCHARMOY**
**1 ruelle Saint-Loup**
**77160 CHENOISE-CUCHARMOY**

Le conseil municipal doit aujourd'hui délibérer pour revenir sur ces horaires d'extinction de l'éclairage public afin que les batteries des caméras du système de vidéo protection installées sur les mats des candélabres puissent se recharger complétement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de modifier les horaires d'extinction de l'éclairage public. La coupure se fera à compter de 2 heures du matin et non plus minuit sur la période estivale.

La séance est levée à 20 heures 25

Le maire,




Jean-Noël KARTNER